

Réf: Dossier 308818

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CHANG-HONG »

Siège ABIDJAN KOUMASSI NON LOIN DU CAMP
COMMANDO CARRIERE, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/04/2024, et enregistrés au CEPICI le 29/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CHANG-HONG »

Objet : DRAGAGES ET VENTE DE SABLES, BTP ET TRANSPORT ET DIVERSES PRESTATIONS. La prise de participation dans tous types de sociétés existantes ou à créer, création

de toutes sortes d'entreprises, fond de commerce, la représentation commerciale et industrielle ainsi que la distribution de toutes marques et produits.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI NON LOIN DU CAMP
COMMANDO CARRIERE, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M SUN YANGYANG (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04649 du 17/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°27727/GTCA/RC/2024 du 17/05/2024

